

## **Genèse et développement d'une politique de regroupements Le cas de la région de Constantine (1954-1962)**

**Fabien SACRISTE**  
Université de Toulouse II

Pendant la guerre d'indépendance (1954-1962), les autorités coloniales ont contraint une importante partie de la population rurale algérienne à quitter son milieu originel pour la rapprocher des postes militaires ou administratifs. Principalement mise en œuvre par l'armée française, cette « politique », connue sous le nom de « regroupement des populations », n'a pas toujours fait l'objet d'une totale unanimité entre les acteurs de l'État. Elle s'est même articulée autour de deux principales perspectives qui, sans être toujours opposées, se sont avérées divergentes sur de nombreux points. D'une part, les regroupements furent pensés comme une part de la « guerre contre-insurrectionnelle » menée contre le Front de Libération National (FLN). D'autre part, au fur et à mesure de la guerre, les autorités coloniales en vinrent à présenter les regroupements comme un moyen pour transformer le monde rural par la création de « nouveaux villages ».

Étudier cette double politique permettra d'en saisir les multiples enjeux tout en explorant ses développements sur le terrain local. Nous nous baserons ici sur le cas des camps de regroupements mis en place dans l'Est Algérien, une région qui présente un intérêt certain pour comprendre cette histoire : c'est dans le sud constantinois que les premiers déplacements de populations furent mis en œuvre dès le début de la guerre ; c'est là aussi qu'une telle « politique » fut rationalisée, formulée et appliquée pour la première fois, contribuant ainsi à définir un cadre qui sera utilisé sur l'ensemble du territoire algérien.

**Les regroupements comme « stratégie contre-insurrectionnelle »**

Les déplacements forcés des populations rurales algériennes commencent dans les Aurès dès les premières semaines de novembre 1954(SIARI-TENGOUR. 2004). Devant leur incapacité à limiter le mouvement révolutionnaire et à contrôler les populations montagnardes, les autorités coloniales décident de mettre en œuvre une « nouvelle stratégie » : elles décrètent l'interdiction de toute présence et circulation humaines dans une zone couvrant les principaux douars aurésiens, ordonnant à la population de se rassembler près des villes (COURRIÈRE. 1990: 383-389).

Cette décision crée un précédent qui sera massivement utilisé par l'État français pendant toute la guerre, et d'abord dans les Aurès, où « l'évacuation » des douars aurésiens se poursuit dans les premiers mois de 1955. En février, le préfet de Constantine estime dans un de ses rapports qu' « une dizaine de milliers » d'habitants ont ainsi été « repliés » dans le sud-est algérien, soit dans les communes-mixtes d'Arris, Biskra, El Madher et Khenchela(93/144. Rapport, février 1955). Ce chiffre semble toutefois largement sous-estimé puisque, d'après les archives tenues par l'administration locale de Khenchela, près de 9.000 personnes ont été contraintes au déplacement dans cette seule commune-mixte (6SAS/49. Note, 03/1955). Dans celle d'Arris, la mesure a concerné l'ensemble du douar Ichmoul, soit près de 3.000 habitants (6SAS/49, Note de service, 01/1955). Au départ, ces déplacements sont conçus comme temporaires: les habitants du douar Ichmoul sont progressivement « réinstallés » sur leurs terres au cours de l'année 1955 (6SAS/11. JMO, 01/1959). Mais la création de « zones interdites » se solde aussi par l'installation de certains groupes auprès des centres urbains les plus importants, particulièrement pour ceux vivant au sud de la ligne Arris/Khenchela. Du printemps à l'automne 1955, les zones d'habitat des douars Oulach, Tadjmout et Kimmel, sont décrétées

interdites, et leurs populations « évacuées » vers l'ouest (M'Chounèche, T'Kout) : elles y resteront jusqu'à la fin de la guerre d'indépendance.

Dans ce contexte où « l'évacuation » des populations se poursuit sans directives précises, la création du Commandement Civil et Militaire des Aurès-Nementchas (CCMAN), marque un réel changement. À partir de mai 1955, la « politique de contact » mise en œuvre par le commandant du CCMAN, le général Gaston Parlange, vise à obtenir des populations civiles le renseignement nécessaire aux opérations militaires, tout en renforçant leur contrôle afin d'éviter qu'elles puissent soutenir le FLN (935Q/200. Instructions, 04/1955). Cette politique suit l'idée que la « sous-administration » des campagnes algériennes est l'une des causes principales de l'insurrection, comme de l'incapacité des autorités coloniales à en venir à bout. Pour le gouverneur général de l'Algérie, Jacques Soustelle, pour le général Parlange et pour la plupart des hauts fonctionnaires en poste dans les Aurès, la « sous-administration » implique une « rupture » entre les ruraux Algériens et l'État. L'affectation d'officiers des Affaires indigènes du Maroc dans les Aurès, constitue la première mesure visant à résorber cette « sous-administration » : elle préfigure les créations de Sections Administratives Spécialisées (SAS), qui se poursuivront pendant la guerre sur l'ensemble du territoire algérien (MATHIAS. 1998).

Or, lors de son arrivée dans les Aurès, le général Parlange constate que « l'évacuation » de la zone située au sud de la ligne Arris/Khenchela a entraîné le déplacement de l'ensemble des douars Oulach et Tadjmout à M'Chounèche, ainsi que de celui de Kimmel à T'Kout – sans pour autant que leur « installation » auprès de ces villes ait fait l'objet d'une quelconque préparation. Il décide alors de créer les deux premiers « camps de regroupement », qui seront suivis, au cours de l'année 1956, par celui de Bou Hamama, où sont regroupés les membres du douar Ouldja. S'il critique l'absence de préparation de ces

déplacements de populations, le général est loin de s'y opposer, au contraire. Dès la fin de l'année 1955, la création de zones interdites et le regroupement des populations constituent à ses yeux un complément possible à l'installation des officiers des AI du Maroc, qui reste limitée. Dans sa directive politique de janvier 1956, le général Parlange propose de généraliser dans l'Aurès le système des regroupements qui, dit-il, permettra de « restaurer le contact » et de « gagner l'adhésion de la population » en la rapprochant de l'administration (93/139. Directive politique, 01/1956).

La diffusion d'une telle directive est une « étape » importante dans l'histoire de la politique des regroupements : elle constitue le premier pas dans l'institutionnalisation du déplacement forcé comme moyen de lutter contre le FLN et l'ALN. Les regroupements de populations deviennent ainsi, en un an, une pratique « rationalisée », action administrative et sécuritaire dont l'intérêt est défini en terme de contrôle du territoire et des populations. Ce qui se passe dans les Aurès au cours des années 1955 et 1956, crée un précédent en terme d'idées, de représentations des enjeux de la guerre, et des solutions que doivent suivre les autorités françaises. L'Aurès est considéré comme un territoire « sous-administré », où la population des Algériens colonisés, fortement dispersée, reste faiblement contrôlée et surveillée. Or, celle-ci représente un danger pour l'ordre colonial et la préservation de la souveraineté française : elle risque d'apporter son soutien aux révolutionnaires algériens. « Regrouper » la population, c'est donc tenter de s'assurer qu'elle n'apportera pas ce soutien en la plaçant directement sous le regard de l'administration et/ou de l'armée, tout en facilitant l'action de l'administration civile, qui consiste alors, dans la perspective de la « politique de contact » définie par le CCMAN, à se rapprocher de la population pour mieux favoriser son adhésion à la cause française.

De 1955 à 1957, de telles opérations sont essentiellement limitées au sud-est algérien où, après la diffusion de cette

directive, le CCMAN rationalise, planifie et met en œuvre une première « politique » en la matière. Autour de Batna, plusieurs zones interdites sont définies au cours de l'année 1956, et les populations qui y vivent sont regroupées autour des principaux centres :c'est le cas des habitants de la commune de Bouilef, dont le général Parlange décide « l'évacuation » en juin, mesure sanction qui fait suite à des embuscades tendues par le FLN à l'armée française le mois précédent (6SAS/11.JMO,03/1959). Dans le nouvel arrondissement de Khenchela, ce sont même de véritables « programmes » de regroupement qui sont appliqués, d'abord dans le sud à l'été 1956, puis dans le nord-est, où civils et militaires réunis en commission-mixte décident le déplacement de 12.000 personnes autour de Tamza, à partir de mars 1957 (6SAS/49. Réunion de la commission-mixte de Khenchela, 03/1957).

Cette augmentation des regroupements dans les Aurès au cours de l'année 1956 s'explique aussi par l'arrivée d'un certain nombre d'officiers revenant d'Indochine, parmi lesquels le général Vanuxem qui, nommé en tant qu'adjoint militaire du général Parlange, joue un rôle majeur dans la décision et la mise en œuvre de ces regroupements massifs. Dans ce contexte qui voit la montée en puissance de la « doctrine de la guerre contre-révolutionnaire » (DGR – cf. VILATOUX, 2004 ; RIGOUSTE, 2008), l'idée du regroupement des populations est rapidement investie et reprise par ces officiers d'Indochine, qui vont la reformuler et la théoriser par référence aux principes de Mao-Tsé Toung sur la guerre révolutionnaire : « si le révolutionnaire doit être comme un poisson dans l'eau, alors nous devons retirer l'eau pour asphyxier le révolutionnaire ».

Dès la fin de l'année 1956, la diffusion de la DGR sur le terrain des opérations militaires locales contribue à l'extension géographique des pratiques de regroupement. Les militaires ne sont pas seuls à jouer un rôle dans cette diffusion : pour la région de Constantine, il faut souligner en particulier l'impact des directives prises en ce sens par Maurice Papon, alors inspecteur

général de l'administration en mission extraordinaire (IGAME) pour l'est algérien. En effet, dès le mois de juin 1956, Maurice Papon reprend les principes d'action de son subordonné, le général Parlange, lors d'une réunion à la préfecture de Constantine (93/4430. CR de réunion, 06/1956). En fervent défenseur de la DGR (HOUSE, MACMASTER. 2006: 77-81), il demande aux autorités départementales de Constantine et de Bône d'envisager, au cours du dernier trimestre de cette même année, des projets de regroupements similaires à ceux mis en œuvre par le CCMAN dans les Aurès. Jusqu'alors, les regroupements étaient restés relativement exceptionnels à l'extérieur des Aurès. Ils se développent désormais fortement, suivant les directives de Papon et sur décision des autorités militaires locales, dans plusieurs arrondissements de l'Est Algérien : sur la frontière algéro-tunisienne, où s'ouvre la « bataille des frontières » dans les arrondissements de La Calle, Souk-Ahras et Clairefontaine (7SAS/9, 12, 14. JMO, 1957) ; puis dans ceux situés au nord de Constantine, à Philippeville, mais surtout à Collo, Djidjelli et El Milia, où est créé en juin 1957 un Commandement Civil et Militaire dont les autorités décident, parallèlement à la mise en œuvre des réformes administratives de Robert Lacoste (création des arrondissements et nouvelles communes), d'interdire de nombreuses zones et d'en regrouper les populations (93/347. Rapports des sous-préfectures, 1957). Bien que d'une manière moins soutenue, l'extension des regroupements s'observe aussi dans les autres arrondissements de l'est algérien, si bien qu'au mois de septembre, les autorités civiles (Maurice Papon) et militaires (général Loth) de la région, diffusent une directive commune visant à en encourager et en encadrer la pratique. Cette directive reprend, en d'autres termes, le schéma de la DGR sur « l'eau et le poisson » : l'objectif du regroupement est de « supprimer le support fourni aux hors-la-loi par une population dispersée et en même temps arracher cette population, enjeu de la guerre

révolutionnaire, à l'emprise rebelle. » (12CAB/86.Instructions 6.079/CAB, 09/1957).

Selon les estimations de Maurice Papon et de son administration, près de 96.500 personnes ont été regroupées à la fin de l'été 1957 dans le Constantinois. En novembre, ce bilan est revu à la hausse, au cours d'une réunion qui se tient à Alger, à la demande du Ministre Résidant : cette réunion conclut à une accélération très importante des regroupements depuis l'été, et surtout, à l'extension de cette pratique à l'ensemble du territoire algérien. D'après Maurice Papon, qui se trouve alors à Alger pour préparer une doctrine d'ensemble avec Robert Lacoste, près de 175.000 personnes ont été regroupées dans le Constantinois depuis 1954 (13CAB/86. CR de la séance de l'EMM, 10/1957). Là encore, il faut souligner que la diffusion de cette pratique à l'ensemble de l'Algérie s'explique en grande partie par l'arrivée des officiers français ayant servi en Indochine, le renforcement continu du pouvoir militaire, et la montée en puissance de la DGR, qui devient dominante dans la conduite des opérations. La nomination du général Raoul Salan, dès la fin de l'année 1956, à la tête des Forces armées en Algérie, joue un rôle important dans ce processus. C'est d'ailleurs lui qui diffuse les premières instructions générales visant à homogénéiser et à généraliser le regroupement comme pratique contre-insurrectionnelle sur l'ensemble du territoire algérien (1H/2030, Directive 654/SC/RM.10.S 10/1957), suivie quelques semaines plus tard par une circulaire du ministre résidant (13CAB/86. Circulaire388/DGAP/Sp, 11/1957). Après le 13 mai 1958 qui voit sa nomination à la Délégation générale, les regroupements s'accélérent dans les trois régions algériennes. Le graphique suivant, tiré des statistiques établies par l'armée (1H1276), permet de saisir l'évolution démographique des regroupements dans l'Est Algérien de novembre 1957 à octobre 1959. Il est ainsi possible de constater que les regroupements connaissent une certaine stabilisation dans le sud(ZSC), mais qu'ils augmentent dans les trois autres

## Genèse et développement d'une politique de regroupements Fabien SACRISTE

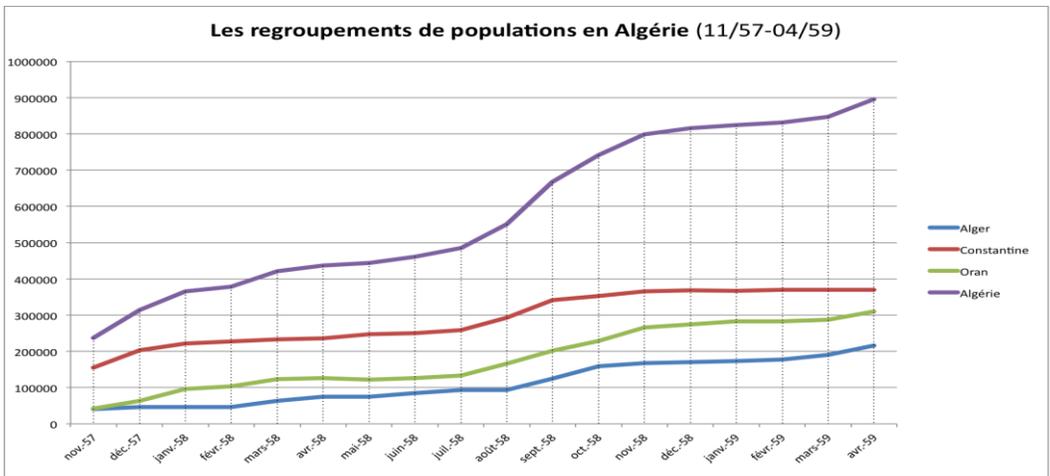
départements, et notamment dans l'est (ZEC), où la construction de la « ligne Morice » se poursuit en 1958. De novembre 1957 à l'arrivée de Paul Delouvrier à la Délégation générale, au début de l'année 1959, le nombre de personnes regroupées dans les quatre départements de la région de Constantine est ainsi multiplié par plus de deux, passant de 155.267 personnes en novembre 1957, à 370.111 en avril 1959. Comme le montre ce graphique, l'est (ZEC) et le nord (ZNC) constantinois sont les zones les plus touchées par ces regroupements :

Cette multiplication des regroupements, parallèlement au renforcement du pouvoir militaire sur le pouvoir civil, est sensible sur l'ensemble du territoire algérien:

Les regroupements de populations en Algérie – 1957/1959 (1H/1276)

## Genèse et développement d'une politique de regroupements Fabien SACRISTE

Lors de son arrivée à la Délégation Générale en février 1959, Paul Delouvrier tente d'interdire, ou plutôt de limiter, par sa directive du 31 mars 1959, cette hausse générale des regroupements (DV/17. Directive 2.455/CC, 03/1959). Mais le recours à une telle pratique est devenu quasiment habituel pour les acteurs militaires: malgré cette relative interdiction, le regroupement va être généralisé, et parfois systématisé, dans certains arrondissements, notamment à partir d'avril 1959 lors de la mise en œuvre des opérations dites du « Plan Challe », du nom du successeur militaire de Raoul Salan, Maurice Challe.

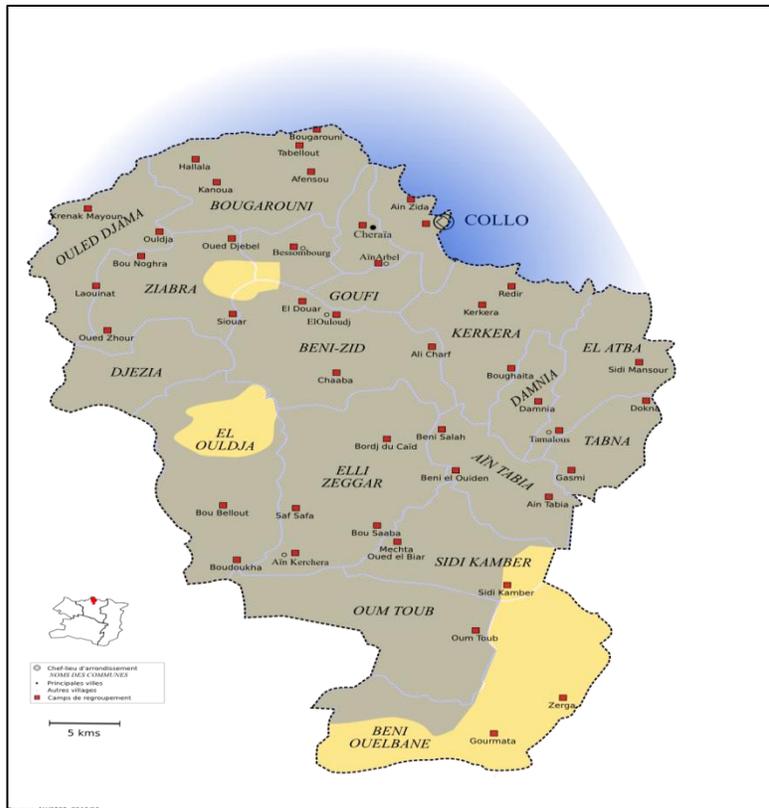


Ces opérations, qui débutent par l'ouest algérien, sont mises en œuvre dans l'est à partir de juillet 1959, dans le département de Sétif, puis dans le nord constantinois – les opérations « Pierres précieuses » : entre janvier et avril 1960, plus de 40.000 personnes sont ainsi regroupées dans les arrondissements de Collo, Didjelli et El Milia (1H/2574. Rapport d'inspection dans l'est algérien, 04/1960). Les regroupements se multiplient dans l'arrondissement de Philippeville : les archives des SAS montrent qu'en 1961, près de 120.000 personnes ont été déplacées, sur une population totale de 160.000 personnes,

Philippeville et autres cités comprises. De même, dans l'est constantinois, le doublement de la ligne Morice contribue au regroupement des populations, alors que les trois arrondissements du département des Aurès qui, jusque là, n'avaient connus que peu de regroupements – Barika, Biskra et Corneille –, font l'objet de programmes généraux décidés en commission-mixte. Au final, les opérations du « Plan Challe » contribuent à doubler le nombre des personnes regroupées. En effet, en avril 1961, les autorités civiles estiment à 894.000 le nombre de personnes déplacées dans la région de Constantine, dont 660.000 personnes vivant dans des camps – plus de 300.000 personnes regroupées en deux ans (1H/2032, PV de l'EMM, 04/1961).

Les regroupements de populations civiles constituent une pratique militaire fort répandue pendant la guerre d'indépendance algérienne : selon l'historien Michel Cornaton, ils ont concerné plus de 2.350.000 personnes, déportées dans quelques 2.000 camps – auxquelles s'ajoutent plus de 1.175.000 Algériens qui cherchèrent refuge dans les principales pour échapper, notamment, aux violences dans les zones interdites. À Constantine, par exemple, la population algérienne, estimée à 80.000 individus en 1954, passe à plus de 220.000 personnes en 1962, selon les archives des SAU de cette ville (8SAS/34, 37, 44, 55). Au final, c'est près de 40% de la population rurale totale qui serait concernée par un déplacement forcé dans le cadre de cette guerre (CORNATON, 1967).

Stratégie militaire, mais aussi technique sécuritaire, qui vise à imposer un contrôle à la fois de l'espace et de la population, comme en témoigne l'exemple de l'arrondissement de Collo, illustrant clairement les enjeux de cette technique contre-insurrectionnelle en terme de quadrillage du territoire. 99.916 personnes vivaient en 1954 dans l'arrondissement : en 1960, 78.738 personnes se trouvent dans des camps de regroupements, tous liés à des « impératifs opérationnels » et « sécuritaires » – un nombre qui représente 78.8% de la



population totale de 1954. Sur la carte suivante, les zones grises montrent quelle partie de la circonscription a été « évacuée » en 1960, les zones jaunes représentant celle qui n'ont pas été « évacuées », mais où des opérations de regroupements sont prévues pour 1961.

### Les regroupements comme intervention sur le milieu rural algérien:

L'idée de créer des zones interdites et d'en regrouper les populations civiles pour lutter contre le FLN/ALN explique, dans la totalité des cas, la mise en œuvre de cette mesure et son extension massive au cours de la guerre d'indépendance. Il reste toutefois que la politique des regroupements n'a pas toujours fait l'objet d'un consensus entre les acteurs de l'État : ainsi certains ont-ils pu souligner le risque de telles mesures, sans pour autant les rejeter en tant que stratégie militaire, et plaider pour une politique plus rationnelle et planifiée. C'est même l'objet des nombreuses directives prises entre 1956 et 1962, par le général Parlange dans les Aurès, par Maurice Papon pour le Constantinois, et enfin par les hauts fonctionnaires de l'administration centrale, de novembre 1957 à la fin de la guerre.

Si, en janvier 1956, le général Parlange plaide pour la généralisation des regroupements dans l'Aurès, il critique les conditions dans lesquelles ils ont jusqu'alors été mis en œuvre. Le général a observé, depuis sa nomination dans les Aurès, l'arrivée de plus en plus massive des personnes « évacuées » par l'armée – et surtout, les « effets imprévus » d'une telle mesure : l'absence totale de planification contribue à une précarisation sans précédent des personnes déplacées. Cette précarisation est un phénomène constant dans l'histoire des regroupements, aboutissant à des situations telles que celles décrites par Michel Rocard dans son rapport en 1959 (ROCARD. 2003), mais aussi par de nombreux officiers de SAS dans les comptes rendus à leurs supérieurs. Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad ont eux montré dans leur ouvrage comment le *déracinement* entraînait cette précarisation (BOURDIEU, SAYAD. 1964). Le général Parlange n'ignore pas ce fait qui pose à l'administration de nombreux problèmes : il lui est en effet impossible de laisser les populations dans une telle situation, ce qui l'oblige à mettre en

œuvre une politique d'assistance (mise en place de camps avec les tentes prêtées par l'armée, distribution de secours alimentaires et vestimentaires), dont les résultats sont souvent limités. Au final, le regroupement risque de poser plus de problèmes qu'il n'en résout : le chef du CCMAN craint ainsi que la privation des libertés et la précarisation incitent les ruraux algériens à soutenir le FLN et à rejeter la cause française. En ce sens, le regroupement irait donc à l'encontre même de la « politique de contact » qu'il poursuit dans l'Aurès. Toutefois, le général Parlange considère qu'une planification rigoureuse des regroupements pourrait avoir un effet politique inverse : le déplacement des populations dans des « centres » créés au préalable et socio-économiquement viables, permettrait d'atténuer les inéluctables effets du déracinement, tout en facilitant, par la concentration spatiale des individus, l'action administrative générale que doivent mener les officiers des SAS (surveillance, renseignement, activités économiques, sociales, politiques).

Il faut donc, selon sa directive de janvier, « prévoir avant d'agir ». À partir de cette date, le général Parlange et son adjoint civil, le sous-préfet Jacques Lenoir, cherchent à subordonner l'impératif militaire aux possibilités socio-économiques : dans l'idéal, aucun regroupement NE devrait être effectué dans préparation préalable. Mais cette idée elle-même connaît rapidement une évolution : progressivement, les directives du CCMAN présentent le regroupement comme un moyen de transformer le milieu rural algérien. Une étape décisive est franchie en janvier 1957, lorsque les autorités du CCMAN imposent la distinction entre deux sortes de camps – certains sont *temporaires*, les autres *doivent être définitifs* : les premiers concernent « une opération réellement placée sous le signe de la sécurité, tout autre considération passant au second plan », lorsque les seconds impliquent « une implantation rationnelle commandée par une évolution. Les impératifs de caractère économiques sont au premier plan [...] ». (6SAS/49. Note

d'orientation, 01/1957). Ce projet de transformer le milieu rural par le regroupement, suit la diffusion et l'extension de la pratique militaire : il est progressivement généralisé aux autres départements du constantinois, puis à l'ensemble du territoire algérien. Maurice Papon le reprend dès l'été 1957, affirmant que, par le regroupement, « [la France a] la possibilité d'élever le niveau de vie de ces populations en modifiant la structure de l'économie rurale » (93/4427\*, Note sur le regroupement). En septembre, il consacre cette idée dans une instruction régionale, qui souligne l'enjeu politique des regroupements : « grâce à une concentration des moyens, ils doivent amener la population musulmane à un niveau de vie amélioré. » (12CAB/86. Instructions, *op.cit*). Un mois plus tard, les hauts fonctionnaires de l'administration centrale reprennent à leur tour ces principes dans la circulaire de Robert Lacoste, avec pour objectif l'homogénéisation des pratiques de regroupement sur l'ensemble du territoire. Cette circulaire reprend et généralise les principes d'action du CCMAN, notamment la distinction entre camps *temporaires* et *définitifs*. Mais elle inscrit aussi cette politique dans l'ensemble des réformes engagées par l'État français en Algérie pour mieux préserver sa souveraineté sur la colonie: la création de regroupements définitifs doit rejoindre et accompagner la mise en œuvre des réformes communale et agraire, ou encore permettre une amélioration de l'habitat rural (12CAB/86. Circulaire, *op. cit.*).

Des Aurès au début de l'année 1956, jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Paul Delouvrier en février 1959, il est possible de suivre la « trajectoire » d'une telle idée, qui s'inscrit dans les différentes directives qui viennent d'être citées. Il faut toutefois noter que malgré la volonté affichée dans ces textes officiels, cette idée reste largement subordonnée pendant toute cette période aux impératifs militaires, qui guident sur le terrain la création des regroupements. Qu'il s'agisse des autorités du CCMAN, de celle de l'IGAMIE de Constantine, ou de celles d'Alger, « l'intérêt stratégique » des opérations de regroupement

n'est jamais contesté. Cependant, ces directives visent à limiter les « effets imprévus » de telles mesures, – la précarisation des Algériens et ses possibles retombées politiques –, en cherchant à imposer une planification plus rationnelle des opérations. Cette volonté d'encadrer les pratiques militaires se poursuit après l'arrivée de Paul Delouvrier à Alger – avec toutefois un relatif changement : à partir de mars 1959, aucun nouveau regroupement ne doit être créé sans l'autorisation du délégué général, et surtout sans préparation socio-économique. En ce sens, l'impératif socio-économique subordonne dans tous les textes officiels l'impératif militaire : l'objectif est d'améliorer les centres qui existent déjà, et par là de favoriser la « modernisation » du milieu rural algérien. L'idée trouve de fervents défenseurs parmi les hauts fonctionnaires d'Alger, et en particulier l'inspecteur général de l'administration Roger Martin. Chargé à l'été 1958 par le délégué général Raoul Salan d'une mission d'enquête sur l'utilisation des crédits dans les camps de regroupement, l'inspecteur plaide à la fin de l'année pour le développement d'une politique rationnelle de regroupement, dont le but ultime serait la « modernisation » du milieu rural algérien :

« [...] cette politique de regroupement devra être envisagée sous son autre aspect, l'esprit psychosociologique et économique : car, le recasement est, non pas seulement une technique politico-militaire, mais encore une occasion exceptionnelle, et peut-être unique, d'extraire une population de son milieu traditionnel pour la transplanter dans un monde différent avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter pour elle sur les plans économique et social, donc humain. [...] Ainsi pourrait être apportée une contribution importante à l'effort de construction de l'Algérie nouvelle que la France poursuit actuellement en Afrique du Nord et qui risque évidemment d'être vouée à l'échec si une transformation radicale de

certains modes de vie n'est pas obtenue. » (13CAB/56. Rapport, 08/1958).

Roger Martin se révèle être l'un des membres les plus influents du groupe de travail, qui se réunit en mars 1959 sous la présidence du Délégué général afin de produire de nouvelles directives sur les regroupements. Lors de celle-ci, Paul Delouvrier s'oppose à cette pratique, et affirme à plusieurs reprises vouloir en interdire l'usage – sans parvenir pour autant à l'imposer : en effet, certains membres du groupe le convainquent que les militaires dominant l'action administrative sur le terrain local, et qu'il sera difficile de leur imposer une interdiction formelle de regrouper (DV17. PV de réunion, 03/1959). Au final, la circulaire du 31 mars, produit du travail de ce groupe, adoptera une position nuancée, interdisant les regroupements sans l'autorisation du délégué, mais laissant une marge de manœuvre aux militaires qui les jugeraient indispensables à la poursuite des opérations (DV17. Circulaire n°2.455/CC, *op. cit.*). En contrepartie, et suivant les directives déjà diffusées par le passé, les membres du groupe mettent l'accent sur les regroupements comme moyen d'intervenir sur le milieu rural algérien. Lors de cette réunion, Roger Martin présente les regroupements comme un moyen de « moderniser » l'Algérie, parvenant à convaincre Delouvrier, qui affirmera : « [n]ous pouvons transformer [ces regroupements] en un élément de transformation profonde de l'Algérie avec un certain succès. Si nous pouvons faire là des exploitations collectives, appliquer un certain nombre de moyens, c'est une expérience extrêmement profitable et extrêmement intéressante : transformer la condition des gens » (DV17. PV de réunion, *op. cit.*).

À partir de cette réunion, toutes les circulaires qui seront diffusées par la délégation générale jusqu'en 1961 s'inscriront dans cette perspective. En avril 1959, Paul Delouvrier crée des groupes de travail itinérants qui doivent surveiller la création des « centres » de regroupements définitifs et veiller à ce qu'ils

deviennent des sources de « promotion sociale » (14CAB/75. Directive 3.852/CC, 05/1959). Mais l'étape la plus importante est franchie lors de la mise en place de la « politique des 1.000 villages » et la création de l'Inspection Générale des Regroupements de Populations (IGRP), confiée au général Parlange, qui doit suivre cette politique. Pour Paul Delouvrier, ce programme « 1.000 villages » se résume en ces termes :

« [h]ormis certains regroupements temporaires imposés par les besoins opérationnels et considérés par l'autorité militaire comme le moyen le plus efficace de lutte contre les rebelles, le regroupement n'est concevable que dans la perspective d'une étape vers le village, unité sociologique viable et symbole des progrès du bled. » (1H/2574. Directive 4.625/CC, 05/1960)

Si une partie des hauts fonctionnaires gravitant autour de Paul Delouvrier (Roger Martin, Gaston Parlange, et les membres de l'IGRP, notamment ), semble avoir partagé l'idée que les regroupements puissent devenir un facteur de « modernisation rurale », « la politique des 1.000 villages » ne saurait se réduire à ce seul objectif. À la suite des directives précédentes, les circulaires adoptées par la délégation générale visent aussi à imposer un meilleur encadrement des pratiques militaires locales : dans ce contexte où l'armée domine l'administration, la « politique des 1.000 villages » a aussi pour but de contribuer à la récupération des prérogatives normalement dévolues à l'autorité civile (THÉNAULT, in ROCARD. 2003). Par ailleurs, elle constitue un moyen pour redresser l'image de l'État français, fortement altérée après la divulgation du rapport de Michel Rocard dans la presse métropolitaine (ROCARD, 2003). Paul Delouvrier a ainsi pu affirmer, lors d'une réunion de l'État-Major Mixte à Alger, que le programme « 1.000 villages » devait « effacer l'impression de réfugiés qu'évoquent dans l'opinion publique internationale les

## Genèse et développement d'une politique de regroupements Fabien SACRISTE

regroupements » (DV17. CR des réunions de l'EMM, 06/1959). Dans la même perspective, une circulaire imposera en 1960 l'usage de termes spécifiques, visant à bannir les expressions de « camps » ou de « centres » de regroupement : excepté pour les « camps temporaires », civils et militaires devront désormais exclusivement parler de « nouveau village », de « nouveau hameau » ou de « nouveau quartier ».

De 1959 à 1961, Paul Delouvrier tente d'imposer une conception particulière des regroupements, où l'ambition de faire « progresser » le monde rural subordonne officiellement le contrôle des populations civiles pour la préservation de l'ordre colonial. D'ailleurs, la politique de « dégroupement » mise en œuvre par son successeur Jean Morin en 1961, sera présentée comme l'aboutissement logique de ce processus de transformation : si les « camps temporaires » devaient être dispersés et leurs populations renvoyées vers leurs terres originelles, les « nouveaux villages » resteraient comme le signe ultime d'une « politique de modernisation » menée par l'État français pendant la guerre d'indépendance (1H/2574. Circulaire 5.073/CC, 05/1961).

### Conclusion

Ce survol des regroupements dans la région de Constantine entendait montrer comment celle-ci fut un lieu de genèse dans l'histoire de la politique de regroupement qui, dans ses développements ultérieurs, s'articula autour de deux principaux ordres d'idée – lutte contre le FLN d'une part, réforme du milieu rural algérien de l'autre. Si cette seconde perspective reste la ligne officielle de l'action de l'État de 1959 à 1962, elle ne doit pas faire oublier que sur le terrain militaire, et au moins jusqu'en 1961, c'est l'aspect militaire qui dicte les décisions de déplacer les populations civiles, notamment lors de la mise en œuvre du Plan Challe.

En suivant Michel Cornaton, il nous semble que l'impératif militaire dicté par la logique de la guerre « contre-

révolutionnaire » fut toujours à l'origine du regroupement des populations. En ce sens, la transformation du milieu rural algérien, le *déracinement*, ne fut pas la motivation première des acteurs militaires lorsqu'ils procédèrent à la création de ces camps, mais bien la conséquence d'une telle décision. Sur ce point, Michel Cornaton s'oppose au travail de Pierre Bourdieu et d'Abdelmalek Sayad, qui considèrent que les regroupements s'inscrivent dans la continuité des lois foncières du XIXe siècle, et contribuent ainsi, dans leur intention, à la déstructuration des sociétés traditionnelles (Sur ce débat, voir : BRANCHE. 2005: 270-273). Le fait que l'impératif militaire ait toujours dominé l'impératif socio-économique incite toutefois à s'interroger sur le second aspect de cette politique, à se demander si celui-ci ne fit pas office de « vitrine » devant donner une image idéale de l'action publique menée en Algérie, à la déguiser sous les termes de « modernisation » ou de « nouveaux villages » pour effacer la contrainte étatique inhérente aux regroupements de populations. Toutefois, il importe de souligner qu'une partie des acteurs de l'État français a partagé l'idée que le regroupement pouvait être un instrument dans une politique plus générale de « modernisation » du monde rural, que ce soit parmi les hauts fonctionnaires de Batna, de Constantine ou d'Alger, ou encore parmi les officiers de SAS qui s'investirent dans la création des « nouveaux villages ». Ce fait permet d'explorer les motivations de certains de ces acteurs, de chercher à comprendre leur action et, partant, une dimension importante de cette histoire.

L'action de l'État s'est en effet traduite, en ce domaine, par un interventionnisme visant la transformation de la société rurale algérienne, témoignant de l'évolution d'une idée qui a longtemps accompagné et/ou légitimé la colonisation : celle d'une « mission civilisatrice » des nations occidentales, qui connaît alors, pendant la guerre, son ultime reformulation en une « mission de modernisation ». Aussi les conclusions de Pierre Bourdieu et d'Abdelmalek Sayad doivent-elles nous amener à relire cette histoire, à la replacer dans le temps long de la

colonisation : si la volonté de transformer la société rurale ne fut pas l'intention première des militaires, elle joua un rôle moteur dans la prise en charge des camps par l'administration civile. Sans chercher ici à étudier les réalisations effectives de cette politique, nous concluons en soulignant que cette « mission de modernisation » s'intègre dans un rapport d'altérité où la violence joue un rôle majeur. Cette recherche de transformation fut opérée par la contrainte, impliquant une forme de violence particulière qu'il est possible de qualifier de sociétale, parce qu'exercée à l'encontre même de l'organisation socio-économique des communautés rurales. Ainsi, aux violences physiques (destructions de mechtas, de biens, violence contre les personnes lors des opérations de regroupement), politiques (déplacement et enfermement dans des camps), s'ajoute cette violence particulière, qu'elle soit indirecte (le *déracinement* suite au déplacement) ou directe (la volonté de « moderniser », d'imposer sous la contrainte un changement aux individus ou aux collectivités). En ce sens, les regroupements semblent bien avoir participé, non seulement par leurs effets, mais aussi *intentionnellement*, aux mutations sociales et psychologiques amorcées par la colonisation, s'inscrivant dans la continuité des lois foncières du XIXe siècle (Cantonement, Senatus Consulte, Loi Warnier, etc. Cf. la thèse de NOUSCHI, 1961):

« [t]out se passe comme si cette guerre avait fourni l'occasion d'accomplir jusqu'au bout l'intention latente de la politique coloniale, intention profondément contradictoire : désintégrer ou intégrer, désintégrer pour intégrer, ou intégrer pour désintégrer [...] » (BOURDIEU, SAYAD. 1964: 23).

**SOURCES :**

**Ouvrages consultés :**

- AGERON Charles-Robert. (2001). "Une dimension de la guerre d'Algérie : les "regroupements" de populations". In JAUFFRET, VAÏSSE. (2001). *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Paris: Complexe. 327-362.
- BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek. (1964). *Le Déracinement*. Paris: Éditions de Minuit.
- BRANCHE Raphaëlle. (2005). *La guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?* Paris: Seuil.
- CORNATON Michel. (1967). *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*. Paris: Les éditions ouvrières.
- COURRIÈRE Yves. (1968). *Les fils de la Toussaint*. Paris: Robert Laffont [rééd. 1990].
- HOUSE Jim, MACMASTER Neil. (2006). 2008, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris, Taillandier
- MATHIAS Gregor. (1998). *Les sections administratives spécialisées. Entre idéal et réalité (1955-1962)*. Paris: L'Harmattan.
- NOUSCHI André.(1961). *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919*. Paris: PUF.
- PERVILLÉ Guy. (2002). *Pour une histoire de la guerre d'Algérie(1954-1962)*. Picquard.
- RIGOUSTE Matthieu. (2009). *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*. Paris:La Découverte.
- ROCARD Michel. (2003). *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*. Paris:Arthème Fayard, Mille et une nuits.
- SIARI-TENGOUR Ouanassa. (2004). "Zones interdites et camps de regroupement dans l'Aurès, 1954-1962". Intervention au colloque organisé au centre universitaire de Khenchela (22/23 novembre 2004), communiquée par l'auteure.
- THÉNAULT Sylvie. (2005). *La guerre d'indépendance algérienne*. Paris: Flammarion.
- VILLATOUX M-C. & P., 2004, *La République et son armée face au péril subversif. Guerre et action psychologique en France (1945-1960)*, Les Indes Savantes.

**Archives consultées :**

Centre des Archives d'Outre Mer (sous dérogation: \*) :

- Fonds du cabinet du gouverneur général : 12CAB/86, 13CAB/56, 86, 14CAB/75.

**Genèse et développement d'une politique de regroupements Fabien SACRISTE**

- Fonds de la préfecture de Constantine : 93/139, 144, 347, 4427\*, 4430\* ; 935Q/200.
- Fonds des Sections Administratives Spécialisées de Constantine : 6SAS/11, 49 ; 7SAS/9, 12, 14 ; 8SAS/13, 34, 37, 44, 55

Service Historique de la Défense :

- Fonds de l'armée de terre en Algérie : 1H/1276, 2030, 2032, 2574.

Centre d'Histoire de Science-Po, Paris :

Fonds Paul Delouvrier : DV/17, 18.